

STIHL

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019

**PROFITEZ
DE NOS OFFRES
SUR LA GAMME
À BATTERIE**



**LA 2^e BATTERIE
JUSQU'À -50 %**

**POUR L'ACHAT D'UN OUTIL
À BATTERIE DE LA GAMME COMPACT,
D'UN CHARGEUR ET D'UNE BATTERIE.**

Offre valable sur toute la gamme COMPACT jusqu'au 31 décembre 2019 chez les revendeurs agréés. Voir conditions de l'offre sur stihl.fr



STIHL

JUSQU'À
4 ANS
DE GARANTIE

L'extension de garantie STIHL est exclusivement réservée aux utilisateurs particuliers.

EXTENSION DE GARANTIE STIHL

2 ANS

Elle proroge la période de garantie légale de 2 ans, en offrant une garantie sur une période de 4 ans au total qui se compose comme suit :

+1 AN

• Une année de garantie supplémentaire est accordée lors de l'enregistrement de la machine en ligne. Pour en bénéficier : enregistrez votre machine en ligne sur stihl.fr ou sur l'appli STIHL dans les 30 jours qui suivent l'achat de votre produit.

+1 AN

• Une autre année de garantie supplémentaire est accordée pour l'achat simultané d'une machine neuve à moteur thermique STIHL et d'un bidon de MotoMix. Pour en bénéficier : faites fonctionner votre machine au carburant MotoMix et à ce titre, vous devez être en mesure de présenter une facture d'achat d'un bidon de 5 litres de Motomix en même temps que l'achat de votre machine STIHL.

Pour pouvoir bénéficier de cette extension de garantie, vous vous engagez à vous conformer aux conditions générales et particulières disponibles sur le site.